

REGLEMENT

JUNIOR FISHING TOUR 22 - Coup - 2024

ARTICLE 1. - MODALITÉS DES RENCONTRES

1) **Public** : Ces rencontres rassemblent les jeunes pêcheurs au coup âgés de de moins de 17 ans (au 1/09/2024) répartis en 2 catégories : **Junior** pour les moins de 14 ans et **Espoir** pour les 14-17ans qui ont la possibilité de participer à l'ensemble des dates du circuit JFT22 et de se classer au niveau départemental, puis régional voire national.

2) **Technique autorisée** : L'épreuve se pratique à la grande canne (télescopique ou à emmanchements). Le règlement limite la longueur des grandes cannes à 7mètres pour la catégorie Junior et 10 mètres pour les Espoirs.

Elle se déroule du bord, selon la configuration des postes, l'organisation peut autoriser l'installation de la station de pêche les pieds dans l'eau, c'est alors spécifié lors du briefing.

Ces rencontres se déroulent dans un esprit convivial et de partage avec classement individuel.

3) **Inscription et licence** : le coût de l'inscription est de 10€ par pêcheur (à régler en ligne lors de la réservation sur www.maisonpechenature.com , dans la limite des places disponibles). L'inscription doit se faire à l'avance, aucune inscription sur place ne sera acceptée.

En 2024 l'inscription au circuit JFT implique **la prise d'une licence de compétition de pêche sportive OBLIGATOIRE**, coût inclus dans le montant de la première inscription à 10€. Cette licence nécessite impérativement de joindre une photo à la fiche d'inscription (format numérique, lisible, accepté). La FDPPMA s'occupe de l'édition de ces licences, il sera impossible de participer aux rencontres sans cette démarche.

4) **Déroulé** : l'épreuve se déroule en 4 temps :

- La partie accueil/briefing
- Le temps d'installation
- L'amorçage et la pêche
- La pesée et les résultats

Les heures de départ de pêche et d'amorçage sont fixées par le comité d'organisation pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons, en détail ci-dessous.

5) **Limites de pêche** : les secteurs de pêche sont balisés et l'emplacement des participants se fera par tirage au sort des postes de pêche présentés lors du briefing de la rencontre.

ARTICLE 2. - DÉROULEMENT RENCONTRE

La rencontre se déroule le samedi matin sur une manche de 2 heures

- Rendez-vous-accueil des participants à 9h00
- Briefing et tirage au sort des postes à 9h15
- Installation de 9H30-10h10
- Amorçage lourd : 10h10-10h15
- Pêche : 10h15-12h15
- Pesées/rangement : 12h15-12h45
- Résultats et pots : 12h45-13h15

Les heures de départ et d'arrivée pourront être modifiées par l'organisation pour garantir le meilleur déroulement. L'organisation dispose des moyens nécessaires pour veiller à la sécurité des participants.

ARTICLE 3. - PARTICIPANTS

1) L'organisation limite les inscriptions à 40 participants (ou moins selon les sites de pêche), de 9 à 17 ans.

2) Les participants ne peuvent concourir qu'après vérification de **la fiche d'inscription remplie, du paiement et d'une carte de pêche en cours de validité.**

4) Il est demandé aux participants de se respecter entre eux et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il est demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement les poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

5) La participation aux rencontres JFT 22- coup implique la collaboration des participants aux reportages médias de ces événements et donnent le droit à la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor et à la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor le libre droit de l'image.

ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS / AMORCE / APPATS

1) La compétition se déroule exclusivement à la grande canne télescopique ou à emmanchements jusqu'à 7mètres pour la catégorie moins de 14 ans et jusqu'à 10mètres pour les 14-17ans.

2) Les formes, matériaux des cannes, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, sont libres, mais ils doivent s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

3) Les participants sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons avec ardillons écrasés ou utiliser des hameçons sans ardillon !

4) La quantité d'amorce est limitée à 5 litres mouillés, les appâts à 0.5 litres d'esches animales sauf vers de vase et fouillis interdits sur l'hameçon comme dans l'amorce.

5) En action de pêche, une seule canne est autorisée par pêcheur. Cependant, les concurrents peuvent avoir deux cannes, ou kits de réserve montés à condition que les lignes soient maintenues hors de l'eau.

6) Il est permis d'utiliser une époussette pour hisser les poissons,

7) Le poisson est maintenu vivant dans une bourriche ou un seau suffisamment grand pour garantir sa survie.

8) Les gaffes sont interdites.

9) Amorçage (lancer) : Ce dernier sera réalisé par le pêcheur lui-même et non par une autre personne

ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

1) Sont considérés valides tous les poissons vivants capturés à la grande canne.

2) Les captures seront validées par pesée individuelle à la fin de l'épreuve

3) Le calcul de point s'effectuera en grammes : 1gramme =1 point

4) En cas de grosse prise ne pouvant pas être stockée en seau ou devant être remis à l'eau immédiatement (cas des espèces non maillées en période de fermeture), la prise sera pesée individuellement, remise à l'eau et ajoutée au total de la pesée à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 6. - ACCES AUX FINALES REGIONALE ET NATIONALE

Pour ceux qui souhaitent participer à l'ensemble du circuit, un classement départemental sera effectué sur chaque catégorie (Junior moins de 14ans – Espoir 14-17ans) comptabilisant les deux meilleurs scores (dates) du participant.

A l'issue un **podium départemental** récompensera les champions qui auront l'opportunité d'accéder à la **finale régionale Bretonne** qui se déroulera en mai-juin 2025, et nationale pour les qualifiés régionaux.

ARTICLE 7. - COMPORTEMENT

- 1) À tout moment, avant, pendant et après la rencontre, les participants doivent suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
- 2) Une attention spéciale est demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.
- 3) Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du site de pêche et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.
- 4) La détention ou la consommation de boissons alcoolisées ou de drogue pendant la manche est strictement interdite.

ARTICLE 11. - INSCRIPTION

Les participants disposent de tous les éléments et informations d'inscription sur le site de La Maison pêche et nature des Côtes d'Armor.

Les participants doivent impérativement s'inscrire auprès de la Maison pêche et nature des Côtes d'Armor soit sur le site, soit à l'accueil en joignant la fiche d'inscription (par mail pour les inscriptions en ligne).